

Rapport du jury

Examen professionnel d'ingénieur territorial promotion interne (1^{er} examen) - 2018

**ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE**

L'examen professionnel d'ingénieur territorial promotion interne (1^{er} examen) a été ouvert au titre de l'année 2018 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde en accord avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

Toutes les spécialités et options ont été ouvertes pour cette opération.

1) Calendrier :

Période d'inscriptions	Du 9 janvier 2018 au 7 février 2018
Date de limite de dépôt	Le 15 février 2018
Epreuves d'admissibilité	Le 14 juin 2018
Jury d'admissibilité	Le 30 août 2018
Epreuve d'admission	Du 15 octobre au 17 octobre 2018
Jury d'admission	Le 25 octobre 2018

2) Les conditions particulières d'accès à l'examen :

L'examen professionnel est ouvert aux membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant de 8 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B.

3) Les candidats :

354 candidats se sont inscrits à cet examen professionnel. Par spécialité et option, la répartition était la suivante :

Spécialités	Options	Candidats	Nombre de candidats en %
Ingénierie gestion technique et architecture	Construction et bâtiment	46	13
Ingénierie gestion technique et architecture	Centres techniques	18	5,08
Ingénierie gestion technique et architecture	Logistique et maintenance	13	3,67
Total Ingénierie gestion technique et architecture		77	21,75
Infrastructures et réseaux	Voirie, réseaux divers	81	22,88
Infrastructures et réseaux	Déplacements et transports	13	3,67
Total Infrastructures et réseaux		94	26,55
Prévention et gestion des risques	Sécurité et prévention des risques	8	2,26
Prévention et gestion des risques	Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau	8	2,26
Prévention et gestion des risques	Déchets, assainissement	30	8,47
Prévention et gestion des risques	Sécurité du travail	19	5,37
Total Prévention et gestion des risques		65	18,36
Urbanisme, aménagement et paysages	Urbanisme	15	4,24
Urbanisme, aménagement et paysages	Paysages, espaces verts	36	10,17
Total Urbanisme, aménagement et paysages		51	14,41
Informatique et systèmes d'information	Systèmes d'information et de communication	45	12,71
Informatique et systèmes d'information	Réseaux et télécommunications	15	4,24
Informatique et systèmes d'information	Systèmes d'information géographique (sig), topographie	7	1,98
Total Informatique et systèmes d'information		67	18,93
Total général		354	100

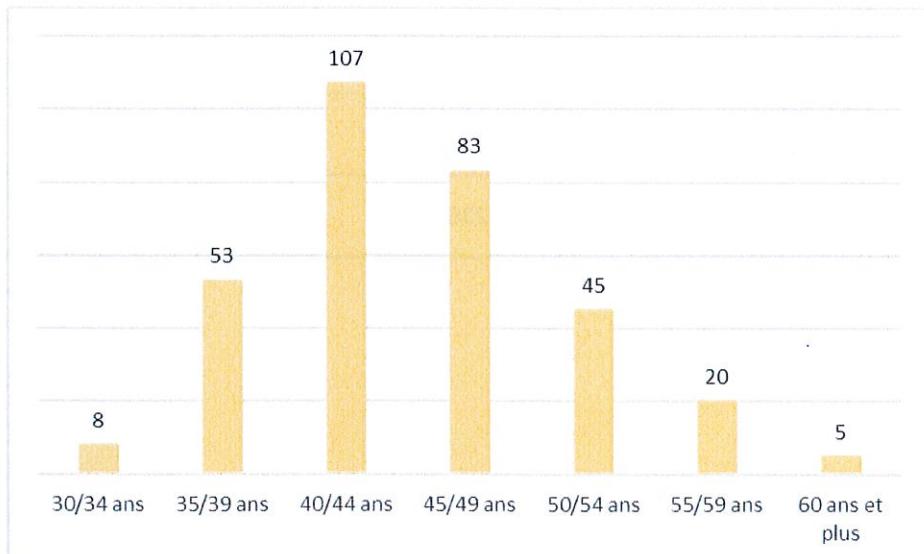
33 candidats ont été refusés à concourir car ils ne remplissaient pas les conditions d'accès.

321 candidats ont été admis à concourir, dont 10 candidats sous réserve de fournir les pièces manquantes à leur dossier au plus tard le 1^{er} jour de l'épreuve, soit le 14 juin 2018.

- Répartition des candidats admis à concourir par région :



- Répartition des candidats admis à concourir par tranche d'âges :



4) Les épreuves d'admissibilité :

a) Déroulement :

Les épreuves écrites se sont déroulées le 14 juin 2018 au Hangar 14 à Bordeaux.

b) Leur contenu :

L'examen professionnel comprend 2 épreuves :

- La rédaction, à partir des éléments d'un dossier remis au candidat, d'une note faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse de l'intéressé (durée : 4 heures ; coefficient 3) ;
- L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options choisie par le candidat, au moment de son inscription (durée : 4 heures ; coefficient 5).

c) La présence aux épreuves :

238 candidats se sont présentés à l'épreuve de rédaction d'une note et 236 candidats à l'épreuve d'élaboration d'un projet ou étude.

Ceci se traduit par des taux d'absentéisme respectivement de 25,86 % et 26,48 %.

d) Résultats des épreuves d'admissibilité :

Spécialités	Nombre de candidats présents		Moyenne générale sur 20
	Rédaction d'une note	Élaboration d'un projet	
Ingénierie, gestion technique et architecture	46	45	9,36
Infrastructures et réseaux	72	71	8,42
Prévention et gestion des risques	39	39	8,98
Urbanisme, aménagement et paysages	37	37	7,76
Informatique et systèmes d'information	44	44	8,61
Total	238	236	8,62

5) L'admissibilité :

A l'issue des épreuves écrites, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admissibles.

78 ont été déclarés admissibles, le seuil d'admissibilité a été fixé à 10,04/20 soit 80,25 points.

Spécialités	Options	Candidats admissibles
Ingénierie gestion technique architecture	Construction et bâtiment	13
Ingénierie gestion technique architecture	Centres techniques	5
Ingénierie gestion technique architecture	Logistique et maintenance	3
Total Ingénierie gestion technique architecture		21
Infrastructures et réseaux	Voirie, réseaux divers	11
Infrastructures et réseaux	Déplacements et transports	7
Total Infrastructures et réseaux		18
Prévention et gestion des risques	Sécurité et prévention des risques	4
Prévention et gestion des risques	Hygiène, laboratoires qualité de l'eau	2
Prévention et gestion des risques	Déchets, assainissement	6
Prévention et gestion des risques	Sécurité du travail	2
Total Prévention et gestion des risques		14
Urbanisme, aménagement et paysages	Urbanisme	7
Urbanisme, aménagement et paysages	Paysages, espaces verts	4
Total Urbanisme, aménagement et paysages		11
Informatique et systèmes d'information	Systèmes d'information et de communication	8
Informatique et systèmes d'information	Réseaux et télécommunications	4
Informatique et systèmes d'information	Systèmes d'information géographique, topographie	2
Total Informatique et systèmes d'information		14
Total général		78

6) L'épreuve d'admission :

Le jury était réparti en 4 sous-jurys de 3 membres : un élu local, un fonctionnaire territorial et une personnalité qualifiée.

Un correcteur supplémentaire a été nommé pour l'organisation de l'épreuve d'admission.

L'épreuve consiste en « un entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, en un premier temps, en un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel ainsi que son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement hiérarchique ou fonctionnel les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur (durée totale de l'entretien : 40 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé ; coefficient 5) ».

a) Présence à l'épreuve :

78 candidats étaient convoqués à l'épreuve d'admission et 75 candidats étaient présents, ce qui représente un taux de présence de 96,15%.

b) Résultats de l'épreuve d'admission :

Spécialités	Nombre de candidats présents	Moyenne générale sur 20
Ingénierie gestion technique et architecture	20	8,63
Infrastructures et réseaux	18	9,64
Prévention et gestion des risques	14	11,75
Urbanisme, aménagement et paysages	10	10,25
Informatique et systèmes d'information	13	7,08
Total	75	9,40

7) L'admission :

A l'issue de l'épreuve d'admission, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis.

43 candidats ont été admis, le seuil d'admission retenu est de 10,20/20 soit 133,50 points.

Spécialités	Options	Candidats admis
Ingénierie gestion technique architecture	Construction et bâtiment	7
Ingénierie gestion technique architecture	Centres techniques	3
Ingénierie gestion technique architecture	Logistique et maintenance	1
Total Ingénierie gestion technique architecture		11
Infrastructures et réseaux	Voirie, réseaux divers	9
Infrastructures et réseaux	Déplacements et transports	2
Total Infrastructures et réseaux		11
Prévention et gestion des risques	Sécurité et prévention des risques	3
Prévention et gestion des risques	Hygiène, laboratoires qualité de l'eau	2
Prévention et gestion des risques	Déchets, assainissement	5
Prévention et gestion des risques	Sécurité du travail	1
Total Prévention et gestion des risques		11
Urbanisme, aménagement et paysages	Urbanisme	4
Urbanisme, aménagement et paysages	Paysages, espaces verts	2
Total Urbanisme, aménagement et paysages		6
Informatique et systèmes d'information	Systèmes d'information et de communication	2
Informatique et systèmes d'information	Réseaux et télécommunications	2
Informatique et systèmes d'information	Systèmes d'information géographique, topographie	0
Total Informatique et systèmes d'information		4
Total général		43

8) Le jury :

Le jury de l'examen professionnel comprenait 12 membres, répartis à parts égales :

- 4 élus locaux ;
- 4 fonctionnaires territoriaux de catégorie A dont deux fonctionnaires du grade d'ingénieur principal ou d'ingénieur hors classe et un fonctionnaire du cadre d'emplois correspondant, représentant du personnel, désigné dans les conditions prévus à l'article 17 du décret du 5 juillet 2013 modifié ;
- 4 personnalités qualifiées.

9) Statistiques avec les sessions précédentes :

	Admis à concourir			Présents aux épreuves d'admissibilité			Seuil d'admissibilité			Candidats admissibles		
	2014	2016	2018	2014	2016	2018	2014	2016	2018	2014	2016	2018
Ingénierie, gestion technique et architecture	139	120	69	107	91	45				25	37	21
Infrastructures et réseaux	230	218	91	187	171	71				51	40	18
Prévention et gestion des risques	126	116	55	98	86	39	10/20	10/20	10,03/20	50	20	14
Urbanisme, aménagement et paysages	65	72	50	47	53	37				17	18	11
Informatique et systèmes d'information	94	126	56	63	94	44				10	19	14
TOTAL	654	652	321	502	495	236				153	134	78

	Candidats présents à l'épreuve d'admission			Seuil d'admission			Candidats admis		
	2014	2016	2018	2014	2016	2018	2014	2016	2018
Ingénierie, gestion technique et architecture	25	37	20				19	24	11
Infrastructures et réseaux	51	38	18				36	28	11
Prévention et gestion des risques	49	20	14	10/20	10/20	10,27/20	38	14	11
Urbanisme, aménagement et paysages	17	18	10				12	12	6
Informatique et systèmes d'information	10	19	13				5	12	4
TOTAL	152	132	75				110	90	43

10) Analyse et conclusion :

a) Observations générales des correcteurs des épreuves d'admissibilité :

• **L'épreuve de rédaction d'une note :**

Le sujet était d'actualité, transversal et en adéquation avec les problématiques actuelles auxquelles les ingénieurs territoriaux sont confrontés.

Certains candidats ne se positionnent pas en tant qu'ingénieur territorial lors de leur rédaction.

Les correcteurs ont remarqué un manque de méthode de travail et une mauvaise gestion du temps ce qui peut expliquer que la partie proposition de solutions opérationnelles était, en général, partiellement ou non traitée.

- **L'épreuve de projet :**

Les sujets étaient en adéquation avec les différentes options et dans l'ensemble assez faciles à traiter. Les correcteurs notent un manque de préparation et un non-respect des consignes.

Les devoirs ne sont pas structurés notamment dans les options paysages, espaces verts ainsi que construction et bâtiment.

Les réponses données étaient trop générales ; les candidats ne se mettent pas dans la dynamique d'un projet.

Pour l'ensemble des deux épreuves, les correcteurs soulignent les difficultés qu'ont les candidats à faire des propositions. Les copies sont parfois non soignées avec des fautes d'orthographe.

b) Observations générales des correcteurs de l'épreuve d'admission :

Le grade d'ingénieur requiert de la part des candidats qu'ils sachent se positionner en tant que manager et disposent de qualité organisationnelle et de méthode.

Même si la présentation des candidats d'une durée de 10 minutes était dans l'ensemble assez convenable, le reste de l'entretien n'était pas aussi bien préparé. En effet, l'entretien vise ensuite à apprécier la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel ainsi que son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur territorial.

Les candidats ont du mal à se projeter sur un cadre d'emploi supérieur et doivent étoffer leurs connaissances générales. Ils doivent prendre conscience de la polytechnicité qu'impose le grade d'ingénieur.

Les membres du jury ont attribué des notes inférieures à 5/20 alors même que la présentation pouvait être considérée comme correcte, car le niveau de la seconde partie de l'entretien ne correspondait pas à celui attendu d'un ingénieur territorial.

La Présidente du Jury,



Marie LARRUE

□ □ □ □